



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION N° 2015-071**

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU SERVICE  
DES AFFAIRES SCOLAIRES**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSOYEUX, Valère VILLA, Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.*

**Absents représentés :**

*Madame Isabelle LAFON, représentée par Monsieur Gérard GUILLE,  
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant le départ en retraite d'un agent, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à la cuisine centrale au sein du service des affaires scolaires ;

Considérant que cet agent a été remplacé en interne par un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune ;

Vu l'avis rendu par le comité technique consulté le 22 septembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :** Décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et de la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	6	Temps complet

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le ,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Gérard GUILLE

